

Explication des signes:

Premier chiffre = numérotation pour la session

Deuxième chiffre = numéro de contrôle de l'objet

N	traité par le Conseil national
E	traité par le Conseil des Etats
n	priorité au Conseil national
é	priorité au Conseil des Etats
U	urgent
PE	procédure écrite
*	nouveaux objets
x	liquidé

Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale

Session d'automne 1984

(5^e session de la 42^e législature)

Du lundi 17 septembre au vendredi 5 octobre 1984

Séances du Conseil national: 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26 (II), 27 septembre, 1^{er}, 2, 3(II), 4 et 5 octobre (15 séances)

Séances du Conseil des Etats: 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27 septembre, 2, 3, 4 et 5 octobre (12 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies): 2 octobre

Aperçu général

Divers

- × 1. Elections aux conseils législatifs
 - a. Conseil national. Vérification des pouvoirs
 - b. Conseil des Etats. Communications des cantons
 - × 2. Conseil national. Remplacements dans des commissions permanentes
 - × 3. Conseil des Etats. Remplacements dans des commissions permanentes
 - × 4. Conseil fédéral
 - a. Démission de M. Rudolf Friedrich
 - b. Election d'un nouveau membre
 - × 5. Tribunal fédéral. Election d'un juge
 - × 6. Tribunal fédéral des assurances. Election d'un juge
- 7/84.059 n Règlement du Conseil national. Revision
- E 8/84.061 é Comité parlementaire AELE. Rapport
- × 9/— né Session spéciale de février 1985

Initiatives

a. Initiatives des cantons

- 10.(10121) – Vaud. Revision de la LAMA
- 11.(10181) – Argovie. Sauvegarde de la possibilité d'aménager les voies navigables
- 12.(10348) – Neuchâtel. Complément de la loi fédérale sur les voyageurs de commerce
- 13.(11671) – Argovie. Centrales nucléaires
- 14.(11758) – Berne. Médicaments. Législation
- 15.(11877) – Bâle-Campagne. Politique en matière de centrales nucléaires
- 16.(12018) – Bâle-Ville. Centrales nucléaires
- 17.(12030) – Zurich. Protection des locataires
- × 18/78.206 n Zoug. Début uniforme de l'année scolaire
- × 19/79.203 n Schwyz. Début uniforme de l'année scolaire
- E 20/80.202 é Grisons. Centrales électriques. Ventilation de l'impôt
- × 21/81.201 n Lucerne. Début uniforme de l'année scolaire
- 22/81.202 n Genève. Protection de la maternité
- 23/82.203 é Bâle-Campagne. Procédure de vote pour les initiatives populaires avec contre-projet

- 24/83.202 é Soleure. Route nationale N5. Réexamen
- 25/83.203 n Lucerne. Allocations familiales. Loi-cadre
- 26/83.204 é Bâle-Campagne. Mesures efficaces contre la pollution de l'air
- 27/84.201 n Bâle-Campagne. Centrale nucléaire de Kaiseraugst. Autorisation générale
- 28/84.202 n Bâle-Ville. Centrale nucléaire de Kaiseraugst. Renonciation
- 29/84.203 é Bâle-Ville. Dépérissage des forêts. Mesures d'urgence
- 30/84.204 é Schaffhouse. Mesures efficaces contre la pollution de l'air
- * 31/84.205 n Fribourg. Requérants d'asile
- * 32/84.206 é Jura. Demande d'amnistie

b. Initiatives parlementaires

Conseil national

- 33/76.223 n Participation des travailleurs (Morel)
- 34/76.224 n Participation des travailleurs (Egli-Sursee)
- 35/77.223 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Constitution (Gerwig)
- 36/77.224 n Fichiers personnels et protection de la personnalité. Loi (Gerwig)
- 37/77.231 n Politique familiale (Nanchen)
- 38/78.232 n Constitution fédérale. Mesures en faveur de la presse (Muheim)
- 39/78.233 n Réforme du Parlement (Akeret)
- 40/79.228 n Règlement du Conseil national (Gerwig)
- × 41/79.230 n Nationalité des enfants de mère suisse et de père étranger (Christinat)
- 42/80.224 n Loi sur la participation (Biderbost)
- 43/81.222 n Interruption de la grossesse (Conseil national)
- 44/81.226 n Loi sur la circulation routière. Limitation de vitesse (Günther)
- 45/82.221 n Droit de grève (Magnin)
- 46/82.223 n Loi sur l'agriculture. Modification (Commission du Conseil national)
- 47/82.224 n Droit foncier (Bundi)
- 48/82.225 n Minorités linguistiques (Longet)
- 49/83.223 n Trafic de stupéfiants. «Double» pénalisation (Iten)
- 50/83.224 n Initiatives populaires. Délai d'examen (Commission «Réforme du Parlement»)

quelles Contraves SA, en sa qualité d'entreprise générale, projette de nouer des relations d'affaires à plus long terme avec Krauss-Maffei, la société allemande qui produit le «Leopard II» et qui, à l'heure actuelle, appartient encore au groupe Flick? Le DMF a-t-il la garantie que l'entrepreneur général suisse n'exploite pas de manière «éhontée» sa position de monopole?

Cosignataires: Bäumlin, Braunschweig, Bundi, Eggli-Winterthour, Fehr, Lanz, Leuenberger-Soleure, Mauch, Morf, Nauer, Ott, Reimann, Rubi, Stappung, Weber-Arbon, Zehnder (16)

324/84.522 P Hubacher – Propagande électorale
(26 septembre 1984)

La votation du 23 septembre 1984 sur les initiatives dites anti-atomique et concernant l'énergie constituait une innovation à deux points de vue notamment: par utilisation unilatérale de fonds publics ou semi-officiels, mis à disposition par l'économie électrique d'une part; par l'intervention plutôt insolite des autorités fédérales, d'autre part. Chez nous, les luttes électorales et les campagnes d'information précédant les scrutins prennent de plus en plus une ampleur «à l'américaine». Lorsque – financièrement parlant – la retenue traditionnellement observée jusqu'ici est abandonnée du côté officiel ou semi-public, cela provoque des répercussions sur la politique intérieure.

Le Conseil fédéral est donc invité – en prenant pour base l'exemple que constitue la votation susmentionnée – à faire ouvrir des enquêtes approfondies sur ce thème, autrement dit à faire établir une analyse complète et précise, englobant également les effets des méthodes susdites sur le fonctionnement de la démocratie directe – et à la faire élaborer sous la forme d'une édition spéciale d'*«Analyse VOX»*, par exemple.

Cosignataires: Ammann-Saint-Gall, Bäumlin, Bircher, Eggenberg-Thoune, Friedli, Gloor, Leuenberger Ernst, Pitteloud, Rubi, Ruffy, Stamm Walter, Vannay (12)

x 325/82.469 P Humbel – Statistique sur l'énergie
(25 juin 1982)

Le Conseil fédéral est invité à veiller à ce que la statistique globale sur l'énergie dans notre pays soit plus détaillée et à ce qu'elle soit rendue publique à intervalles réguliers.

1984 5 octobre: En suspens depuis plus de deux ans, le postulat est classé.

326/84.406 I Humbel – Santé publique. Conférence nationale sur un programme d'économies (23 mars 1984)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

- A. A qui s'adressent les nombreuses recommandations que la conférence nationale sur un programme d'économies a adoptées? Le Conseil fédéral est invité à les énumérer dans l'ordre suivant:
1. Quelles sont les recommandations qui peuvent être réalisées par des révisions de lois?
 2. Quelles sont les recommandations qui peuvent être réalisées par voie d'ordonnance?
 3. Quelles sont les recommandations qui s'adressent aux cantons et aux communes?
 4. Quelles sont les recommandations à l'intention des hôpitaux, cliniques, etc.?
 5. Quelles sont les recommandations destinées aux médecins et à leurs organisations professionnelles?
 6. Quelles modifications doit-on apporter aux caisses-maladie et à leurs organisations?
 7. Quelles sont les recommandations qui visent l'industrie pharmaceutique?
 8. Quelles sont les recommandations qui intéressent chaque citoyen?
 9. De quelle manière envisage-t-on de réaliser les autres propositions?
- B. Comment le Conseil fédéral a-t-il l'intention de procéder pour déterminer la mesure dans laquelle ces recommandations ont été suivies? Sera-t-il nécessaire de créer de nouveaux moyens de contrôle? Dans l'affirmative, lesquels? Les contrôles devront-ils être faits: sur le plan fédéral, cantonal; au sein des caisses-maladie; sur un autre plan?

- C. D'une façon générale, quelles sont, de l'avis du Conseil fédéral, les chances de succès de la conférence nationale sur un programme d'économies? Quand les propositions et les recommandations adoptées produiront-elles leur effet?
- D. Quelle importance le Conseil fédéral accorde-t-il aux activités des sociétés suisses de gymnastique et de sport (ainsi qu'à leurs nombreuses sections) dans le domaine de la santé publique, notamment en ce qui concerne la médecine préventive?
- E. Le Conseil fédéral a-t-il un plan d'information? Comment est-il structuré (vaste campagne d'information)? Le Conseil fédéral préfère-t-il plutôt laisser aux cantons et aux caisses-maladie le soin d'organiser une telle campagne?

x 327/84.488 I Humbel – Protection civile. Objecteurs
(22 juin 1984)

Dans la protection civile, le nombre des objecteurs augmente malheureusement d'année en année. En outre, il est apparu que les dispositions concernant les mesures disciplinaires et pénales ne sont pas appliquées de la même manière dans tous les cantons.

Etant donné ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-il indiquer, pour chacun des 26 cantons, quel a été le nombre d'objecteurs au cours des cinq dernières années? Il convient d'établir en même temps un tableau des mesures prises:
 - amendes
 - arrêts/emprisonnement
 - exclusion du service de protection civile.
- 2a. Le Conseil fédéral est-il prêt à donner des directives aux services cantonaux compétents, afin que les dispositions concernant les mesures disciplinaires et pénales soient appliquées de manière uniforme et conséquente?
- 2b. Ou bien est-il d'avis que, pour arriver à une application uniforme, il est nécessaire de modifier la loi?

1984 5 octobre: L'interpellation est liquidée par la réponse écrite du Conseil fédéral.

328/84.558 I Humbel – Régions favorables à l'énergie nucléaire. Traitement préférentiel (4 octobre 1984)

Nous constatons que, dans notre pays, il y a d'une part des régions où les installations nucléaires les plus diverses sont parfaitement acceptées et où la population a une pleine confiance dans la sécurité de ces dispositifs, alors que d'autres régions combattent avec la plus grande véhémence – et parfois avec des moyens illégaux – les moindres travaux en rapport avec l'énergie nucléaire, même lorsqu'il s'agit de simples forages envisagés par la CEDRA.

Pourquoi dans ces conditions ne pas accorder certaines faveurs aux régions qui accueillent l'activité nucléaire sous une forme ou sous une autre? Je prie le Conseil fédéral de répondre à ce sujet aux questions suivantes:

1. Entend-il prendre des mesures juridiques, administratives ou autres pour que les régions accueillantes à l'égard de l'énergie nucléaire bénéficient de certains avantages, par exemple des allégements fiscaux?
2. Est-il disposé à organiser des enquêtes et à établir un rapport analysant les causes pour lesquelles notre pays présente des différences si marquées dans l'attitude de la population à l'égard de l'atome? Ce rapport devrait exposer clairement les motifs des différentes attitudes et la manière dont elles se manifestent.
3. Envisage-t-il de donner des instructions ou tout au moins des recommandations aux sociétés suisses d'électricité pour qu'elles accordent des faveurs aux régions se montrant accueillantes à l'égard des installations nucléaires, par exemple sous forme de courant à des tarifs plus bas ou de garantie des droits acquis à l'intention des consommateurs d'électricité?

329/84.325 I Iten – Gare d'Hergiswil. Trafic de détail
(6 mars 1984)

Le Conseil fédéral est-il disposé à faire en sorte que soit annulée la décision des CFF de fermer la gare d'Hergiswil am See, considérée comme un centre régional pour le trafic de détail?

1984 22 juin: L'interpellation est développée par écrit, le Conseil fédéral donne sa réponse; la discussion est renvoyée.

Herbstsession 1984

Session d'automne 1984

Sessione autunnale 1984

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1984
Année	
Anno	
Session	Herbstsession 1984
Session	Session d'automne 1984
Sessione	Sessione autunnale 1984
Seite	1-95
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 508

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses et les Services du Parlement.
Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.